

pour un poste de durée indéterminée peut prendre un minimum de quatre à huit mois; ils doivent donc commencer le processus de classification le plus tôt possible.

**Q. Qu'arrivera-t-il à l'actuel processus d'établissement des niveaux de référence?**

R. L'actuel processus d'établissement des niveaux de référence ne changera pas. Les secteurs continueront d'obtenir des ressources par numéros de crédit; ils seront toutefois habilités par la suite à virer des ressources entre les comptes de dépenses salariales, des autres dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital secondaires, en tenant compte des restrictions énoncées à la rubrique Instructions techniques.

Les virements à l'intérieur du budget de fonctionnement peuvent influencer sur les niveaux de référence (c'est-à-dire qu'ils pourraient avoir des répercussions sur le budget de la présente année financière et des années suivantes). Les gestionnaires doivent indiquer tous les virements qui touchent les niveaux de référence sur la formule «Budget de fonctionnement: formulaire de transfert».

**Q. Les secteurs seront-ils autorisés à faire des virements du «budget de fonctionnement» dans le système FINEX?**

R. Non. Seul MFR a le pouvoir de faire des virements entre numéros de crédit dans le système FINEX. Cependant, les secteurs pourront continuer de virer des ressources entre leurs centres de responsabilité, à l'intérieur du même numéro de crédit, tandis que MFR continuera de traiter tous les virements entre les secteurs.

**Q. Si nous ne sommes plus assujettis aux contrôles des années-personnes (AP), cela signifie-t-il que le Ministère peut avoir autant d'employés qu'il le désire?**

R. La fin du contrôle des années-personnes signifie que le Ministère pourrait augmenter le nombre des employés tant et aussi longtemps qu'il est en mesure de les payer. De même, il pourrait réduire le nombre d'employés afin de respecter d'autres obligations financières en vertu du régime des budgets de fonctionnement. Lorsque le Ministère était assujetti au contrôle des années-personnes, il pouvait demander au Conseil du Trésor de lui consentir des fonds supplémentaires pour les salaires, en supposant que le plafond des années-personnes avait été respecté. Aujourd'hui, il doit gérer ses engagements salariaux sans recourir au Conseil du Trésor pour obtenir des fonds supplémentaires.

**Q. Comment les coûts et les épargnes seront-ils établis pour les postes des employés canadiens?**

R. ADA a établi une liste des salaires par groupe et niveau qui indique le salaire moyen pour chacun de ces groupes et niveaux. Ces montants seront appliqués, au besoin, lorsque les secteurs créeront ou supprimeront des postes. Le montant réel des fonds à